

PNACC 3 : Cahier d'acteur - Surfrider Foundation Europe

Surfrider Foundation Europe est une association à but non lucratif, chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. Elle regroupe à ce jour plus de 18 000 adhérents répartis au sein de 49 groupes locaux sur 13 pays. Surfrider Foundation Europe intervient sur 3 domaines spécifiques sur lesquels l'organisation a acquis une expertise reconnue depuis plus de 30 ans : les déchets aquatiques, la qualité de l'eau et la santé des usagers, et l'aménagement du littoral.

Surfrider Foundation Europe salue l'adoption de ce PNACC, bien que paru avec plusieurs mois de retard, et espère qu'il sera mis en place avec tous les moyens financiers, en ressources humaines et techniques nécessaires en début d'année 2025. La France est le 3e pays européen le plus vulnérable au changement climatique. La France en subit déjà les effets, à commencer par les départements et territoires d'Outre-Mer en première ligne. L'adaptation implique la nécessaire anticipation et prévention du risque. Mayotte est le triste exemple de notre manque de préparation et de gestion.

Les 5 axes du PNACC donnent un cadre national général qui appelle à des débats aux échelons sectoriel et local pour mettre en œuvre une adaptation transformationnelle, allant au-delà des mesures proposées. La réussite de ce PNACC nécessitera une acculturation généralisée aux enjeux et la participation de toute la population.

De la même manière, Surfrider Foundation Europe espère que la conférence nationale sur l'eau, mentionnée par Michel Barnier lors de son investiture, sera maintenue sous le prochain Gouvernement et se déclinera au niveau territorial.

Accueillir la troisième Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC 3) représente également une étape clé pour la France afin de réaffirmer l'ambition démontrée à l'échelle internationale, notamment via la création de la coalition de villes et régions côtières Ocean Rise & Resilience. Surfrider Foundation Europe appelle le Gouvernement à mettre en œuvre sur son territoire des politiques ambitieuses du même niveau.

La France à +4°C

Le fait de poser un réchauffement de +4°C comme hypothèse de base est une réelle avancée, basée sur la science. Cependant, ce scénario unique acte le non-respect des objectifs de l'Accord de Paris.

Surfrider Foundation Europe aurait trouvé judicieux de proposer plusieurs scénarii - dans la logique des *dynamic adaptation pathways* - dont un en accord avec les objectifs de l'accord de Paris, en différenciant également le réchauffement provoqué en France hexagonale et en Outre-mer, contextualisés en explicitant les changements sociétaux nécessaires selon le scénario.

En l'état, les mesures proposées ne sont pas assez ambitieuses et des efforts de communication et de dissémination auprès du grand public et des collectivités sont

nécessaires pour une meilleure compréhension du scénario et éviter toute forme de mal adaptation. Cela inclut :

- **Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement**
 - Les outils et la formation proposés restent insuffisamment ambitieux pour face aux défis critiques d'un monde à +4°C et n'adoptent pas une approche systémique questionnant les systèmes économiques et sociaux qui exacerbent la crise climatique.
 - La vision est trop linéaire, fait hypothèse d'une adaptation prévisible et graduelle ignorant les risques d'emballements climatiques imprévisibles.

Un financement trop en-deçà des moyens nécessaires

Face à l'échec annoncé de l'atténuation, l'adaptation au changement climatique à l'échelle globale n'est plus un choix mais une obligation. Cette obligation ne pourra être menée à bien et la sécurité des Français et de leurs habitats ne pourra être garantie sans moyen financiers à la hauteur de l'enjeu.

Surfrider Fondation Europe craint de voir nos politiques d'adaptation menacée par la réduction drastique des budgets liés à l'environnement dans le Projet de Loi de Finance (PLF) 2025.

L'adaptation est conditionnée à son financement qui ne cesse de diminuer. Pour rappel, I4CE estime que les investissements publics nécessaires seraient, a minima, de 2,3 milliards d'euros¹ par an tandis que :

- **Mesure 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population**
 - Le faible renforcement du Fonds Barnier, à hauteur de 75 millions d'euros portant son total à 300 millions d'euros reste bien trop insuffisant pour faire face aux nombreux enjeux identifiés dans le PNACC pour lesquels il serait mobilisé, en l'absence d'autres fonds comme le Fonds spécifique à l'érosion côtière.
- **Moyen 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires**
 - Les moyens complémentaires alloués - absents pour le moment - doivent être suffisamment ambitieux pour accompagner la renaturation effective des zones identifiées dans les Plans Locaux d'Urbanisme.
 - Il est aussi crucial que les plans financiers puissent prendre en compte les phénomènes d'érosion et de submersion.
- **Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement**
 - Le budget demeure bien trop faible pour l'accompagnement des acteurs locaux et ainsi permettre un travail des vulnérabilités à l'échelle locale.

¹ <https://www.i4ce.org/publication/moyens-adaptation-consequences-changement-climatique-france/>

- **Mesure 25 : Lancer la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales**
 - L'absence de fonds dédiés à la Mission Adaptation – hors financements des agences concernés, déjà revus à la baisse - amène à questionner la viabilité et la faisabilité de cette mesure.
- **Mesure 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024**
 - Surfrider Foundation Europe salue le souhait d'orienter une partie du Fonds vert vers l'adaptation - qui s'inscrit dans la continuité des décisions prises au niveau international - mais celui-ci se heurte à une baisse drastique de ses financements. Les 200 millions d'euros prévus dans le PLF 2025 ne peuvent permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le PNACC.

L'adaptation : une opportunité pour renforcer les principes de justice et équité

Un élément marquant est l'absence de mentions d'équité ou de justice sociale parmi les 6 grands principes identifiés. Peu de mesures se centrent sur les groupes les plus vulnérables au changement climatique et les effets pernicioeux de certaines mesures sur ces publics ne sont pas pris en compte. Nous promovons un droit à un environnement sain tel que le prévoit la Convention européenne des Droits de l'Homme et appelons les pouvoirs publics à assurer à l'ensemble de ses citoyens une qualité de vie propre et à réduire la fracture sociale.

- **Mesure 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique**
 - Porter une attention cruciale aux questions de justice sociale pour éviter tout risque de gentrification climatique dans les quartiers faisant l'objet de ces projets.
- **Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**
 - Pour faire face aux conséquences du changement climatique – qui touchent inégalement les populations notamment dans les Outre-Mer - la gestion de l'eau en France doit passer d'un modèle réactif à préventif.
- **Mesure 48 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur**
 - Certains territoires prioritaires devraient être ciblés pour des actions plus poussées ou des moyens plus importants notamment pour les territoires ultra-marins ou les zones d'éducation prioritaires. Les supports devraient également être pensés pour être le plus inclusifs possibles et adaptés à un public en situation de handicap par exemple.

Favoriser les Solutions fondées sur la Nature (SfN)

Surfrider Foundation Europe se félicite qu'un grand nombre de mesures insiste sur l'importance de la mise en œuvre de SfN et sur l'adoption d'une approche "One Health". Il est primordial de favoriser les SfN face aux solutions dures. En effet, les SfN représentent une alternative économiquement viable et durable, souvent moins coûteuses à long terme et offrant une variété de co-bénéfices.

- **Mesure 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**
 - Il est nécessaire de faciliter l'identification des situations lors desquelles les solutions dures sont nécessaires, ou temporaires.
- **Mesure 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique**
 - L'objectif de renaturation de 1000 hectares par an (équivalent petite commune rurale ou 1400 terrains de football) est insuffisant tandis que près de 21 000 hectares de sols naturels, agricoles ou forestiers sont urbanisés chaque année en France.
 - Il est crucial de commencer par végétaliser/renaturer les établissements scolaires.
 - Il est également clé d'impliquer les acteurs privés et industriels dans ces opérations de restauration/renaturation des villes.
 - Il importe d'adopter une approche spécifique sur la renaturation en zone littorale en milieu aquatique.
- **Mesure 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**
 - Cela passe par inciter davantage les maîtres d'ouvrage à utiliser les SfN via des incitations financières et législatives.
 - La dépoldérisation et la re-végétalisation de prés salés, la diminution des pressions sur les herbiers marins et les travaux de restauration, la restauration et la re-végétalisation des cordons dunaires sont aussi des outils clés pour protéger les populations littorales des événements extrêmes mais non pris en compte.
 - La formulation de l'action 2 sous-entend que beaucoup de doutes subsistent sur l'intérêt des SfN alors qu'un consensus est établi sur leurs co-bénéfices.

(Re)penser le lien terre-mer pour l'adaptation

L'adaptation au changement climatique nécessite une approche intégrée qui considère les interactions entre les écosystèmes marins et terrestres. Adopter une approche terre-mer permet de maximiser les co-bénéfices liés à la préservation de ces écosystèmes, d'autant plus dans les territoires d'Outre-Mer qui se distinguent par une vulnérabilité accrue aux impacts du changement climatique et une grande richesse écosystémique.

- **Mesure 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**

- La vision ne prend pas en compte à la fois l'érosion et la submersion et accorde peu d'attention au caractère intrinsèquement mouvant des littoraux
- **Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**
 - Il est crucial de renforcer le Plan Eau afin de faire évoluer les acteurs vers une approche écosystémique des masses d'eau via l'adoption d'une telle approche, la mer restant l'exutoire des us et coutumes sur le bassin versant.

Un accompagnement nécessaire à l'engagement de tous les secteurs

Ce PNACC démontre une volonté d'intégrer le sujet de l'adaptation au sein de tous les secteurs et d'inclure les collectivités territoriales. Cependant, cela requiert des moyens d'accompagnement, encore trop insuffisants à ce stade.

- **Mesure 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**
 - Définir les moyens humains alloués à l'accompagnement des élus et services dans l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte.
- **Mesure 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**
 - Accompagner les décideurs locaux vers l'identification et la préservation de SfN².
- **Mesure 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique**
 - Surfrider Foundation Europe salue les initiatives de création d'outils de sensibilisation et d'un guide sur la mal-adaptation mais craint que la labélisation des bureaux d'études pour produire les PCAET risque de créer des barrières bureaucratiques ou économiques, surtout pour les petites collectivités.
- **Mesure 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024**
 - Orienter une partie des financements pour l'adaptation vers des projets de sensibilisation, formation et accompagnement des décideurs et non uniquement vers des projets de terrain.

Renforcer et l'éducation et la communication sur l'adaptation et le changement climatique

La dernière enquête de l'ADEME démontre qu'un tiers des répondants nie toute implication humaine sur le changement climatique³. Ces résultats appellent donc à renforcer la communication sur le changement climatique et l'adaptation à ces effets par :

²SFE a rédigé un livret à destination des collectivités sur les écosystèmes de carbone bleu et développé sa communication sur le sujet.

³ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7728-les-representations-sociales-du-changement-climatique-25eme-vague-du-barometre.html>

- **Mesure 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**
 - La sensibilisation des populations exposées à l'adaptation au changement climatique, en complément des mesures de protection.
- **Mesure 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique**
 - La sensibilisation via l'implication des citoyens/habitants dans les opérations de renaturation en ville (chaque citoyen propriétaire peut être en mesure de désimperméabiliser ou revégétaliser son jardin, toiture, façade, etc.).
- **Mesure 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**
 - La diffusion de messages sur les co-bénéfices et impacts des SfN auprès du public mais aussi des maîtres d'ouvrage en amont des projets.
- **Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**
 - La formation des usagers aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau⁴.
- **Mesure 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique**
 - La communication aux acteurs de l'adaptation et au grand public sur la trajectoire choisie et les effets d'une France à +4°C (par exemple en ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer)⁵.
- **Mesure 48 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur**
 - La formation des enseignants pour qu'ils accompagnent la montée en compétences des jeunes sur ces sujets (désignation d'éco-délégués, organisation de COP jeunes dans chaque établissement, suivi d'aires marines/terrestres protégées, désimperméabilisation des cours de récréation, jardin partagé).
 - Le développement des ressources pédagogiques physiques, artistiques et numériques, y compris immersives, ainsi que la découverte des milieux naturels.
 - La formation des plus jeunes aux risques côtiers sur le modèle de la formation au risque sismique.
- **Mesure 50 : Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique.**
 - L'accessibilité en open data des projets utilisant l'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique pour favoriser la transparence et la réappropriation de ces outils.

⁴SFE a développé un programme de sensibilisation visant la désimperméabilisation des sols par le prisme de l'éducation à l'environnement et de l'action local baptisé Ocean Friendly Garden

⁵ SFE a notamment déployé la campagne de communication "Sous Mer" pour sensibiliser à la montée des eaux

S'adapter collectivement au changement climatique

Surfrider Foundation Europe accorde beaucoup d'importance à la concertation et à l'implication de la société civile dans la gouvernance environnementale. Toute concertation se base sur un partage d'information efficace, pour que chacun puisse participer de manière éclairée. Les meilleures solutions se trouvent ensuite par le dialogue et le débat, où la transparence de l'information et des marges de manœuvre sur la prise de décision sont clés. En matière d'adaptation au changement climatique, la concertation est aussi cruciale. Surfrider Foundation Europe appelle à une plus grande participation de la société (citoyens, acteurs privés, ONG, scientifiques, élus, gestionnaires) pour la mise en place et le suivi du PNACC, par exemple via :

- **Mesure 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**
 - L'aménagement du territoire doit se faire en concertation avec les populations locales et avec l'appui d'experts techniques pour identifier les opportunités et les risques des différentes solutions.
 - Des démarches participatives doivent être mise en place, en prenant en compte les spécificités culturelles de chaque territoire.
- **Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique**
 - Le développement de mécanismes pour intégrer les citoyens dans la définition des priorités renforçant ainsi l'adhésion des populations aux solutions choisies.
 - L'organisation de débats sur les choix locaux à faire en matière d'adaptation (par exemple en termes de relocalisation ou de "laisser-faire").
- **Mesure 46 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique**
 - Le renforcement des liens avec les conseils existants, le Comité France Océan (CFO), le Comité National de la mer et des littoraux (CNML) et le Comité National du Trait de Côte (CNTC) et leurs groupes de travail spécifiques.

Contact :

Lisa Pastor

Chargée du lobby national

Lpastor@surfrider.eu

06 17 92 06 28